

SOUTENIR LES CHOIX DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En transformant l'offre à travers trois leviers : l'évolution des pratiques professionnelles, la mobilité et le numérique

Résumé

Ce projet accompagne la France dans la transformation des services en situation de handicap. Financé par l'Union Européenne (UE), il vise à renforcer les pratiques professionnelles, les solutions de mobilité et les outils numériques pour promouvoir l'autonomie et l'autodétermination. Le bénéficiaire est la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) du ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, garantissant ainsi la mise en œuvre de réformes inclusives conformes à la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et à la Stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030.

Contexte

La France est engagée dans une transformation à long terme de ses services de santé et de protection sociale pour passer d'une prise en charge en institution à un accompagnement inclusif et centré sur la personne. Malgré les progrès réalisés, des difficultés persistent dans les pratiques professionnelles la fragmentation des solutions de mobilité et la sous-utilisation des outils numériques.

Ce projet s'inscrit dans les priorités de l'UE, telles que la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Il s'attaque aux obstacles à l'inclusion et à l'autonomie, garantissant ainsi aux personnes en situation de handicap la participation à la société.

Soutien de l'Union européenne

Le projet, financé par l'Instrument d'Appui Technique (IAT) géré par la Commission européenne, est mis en œuvre par Expertise France pour le compte de la Commission européenne. D'une durée de 24 mois, il mobilise les acteurs nationaux, régionaux et locaux, notamment les institutions chargées des politiques du handicap et les représentants des personnes en situation de handicap. Les activités comprennent des études comparatives internationales, des diagnostics et la cocréation de feuilles de route pour des réformes portant sur les pratiques professionnelles, la mobilité et les outils numériques. Ces réformes seront élaborées au travers de consultations, d'ateliers et de visites d'études en France et à l'étranger.

Des groupes de travail dédiés sont chargés d'aider à l'élaboration des feuilles de route. Ils sont composés d'acteurs de différents secteurs, afin que les résultats du projet soient adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Résultats attendus

Le projet proposera trois feuilles de route de réforme visant à :

1. transformer les pratiques professionnelles ;
2. améliorer la mobilité ;
3. optimiser les outils numériques favorisant l'autodétermination.

Les résultats attendus comprennent de meilleurs parcours d'accompagnement, une optimisation des solutions de transport, et des solutions numériques accessibles. Le projet doit contribuer à accroître l'autonomie, l'égalité et la participation des personnes en situation de handicap, mettant ainsi en œuvre les engagements de la France au titre de la convention des Nations Unies et de la stratégie de l'UE.

Les résultats doivent également pouvoir servir de modèle aux autres États membres souhaitant mettre en œuvre des réformes inclusives pour favoriser l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

